



Hudson

481 Main, C.P. 550  
Hudson, QC J0P 1H0  
Bureau du maire: (450) 458-5340  
Télécopieur: (450) 458-4922

Le 14 mai 2003

**180**

**DQ5.1**

Dragage d'entretien du chenal entre  
Hudson et Oka  
Lac des Deux-Montagnes 6211-02-104

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Gouvernement du Québec  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable,  
bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de dragage d'entretien du chenal entre Hudson et Oka dans le lac des Deux-Montagnes

Monsieur,

La présente est en réponse à votre lettre datée le 7 mai 2003 concernant le sujet cité en rubrique.  
Voici les réponses aux deux questions posées :

*Pour la municipalité, quelles sont les retombées économiques et les coûts générés par l'exploitation de la traverse Oka-Hudson?*

Les retombées économiques sont minimales. Le tourisme n'ayant que peu d'impact compte tenu, entre autres, de la localisation de l'emplacement c'est-à-dire dans un quartier résidentiel à l'extrémité est du territoire de la Ville. Le revenu direct serait les taxes municipales.

Les coûts générés par l'exploitation sont aussi minimales et consistent, à l'occasion, au contrôle de la circulation lors d'achalandage inhabituel et l'entretien de la chaussée.

*La construction d'une nouvelle voie d'accès a été recommandée dans l'Étude de la traverse Oka-Hudson pour être ensuite jugée non nécessaire au projet de la Traverse Oka inc. (document déposé DB15, p.39-40 et addenda). Quelle est la position de la municipalité par rapport à cette recommandation?*


La ville s'oppose au projet d'une nouvelle voie laquelle causerait une détérioration de la qualité de vie de ce voisinage qui est très rural et dans un petit quartier résidentiel. La population œuvre à maintenir le présent environnement naturel.

La proposition, qui n'aura qu'un usage saisonnier, consiste, entre autres, à traverser un territoire agricole ainsi que de traverser le seul parc municipal de ce secteur. La nouvelle voie ensuite embranchera la rue Main qui elle est très sinueuse et accidentée sur toute sa longueur.

Un tel projet ne bénéficierait aucunement le voisinage ou la ville en général.

En espérant que ceci saura élaborer notre position de ces deux aspect, veuillez agréer, monsieur, mes sentiments les plus distingués.

Le Maire

  
Stephen F. Shaar